

**Compte-rendu du  
Conseil communautaire du 28 avril 2016 à 18 h**

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni le :

**Judi 28 avril 2016 à 18 heures  
Salle du conseil – Siège de la communauté de communes  
Bléré – Val de Cher – 39 Rue Gambetta - Bléré**

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
2. **Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
3. **Finances**
  - a. **Vote des taux 2016**
  - b. **Décisions modificatives**
    - i. **Budget Ateliers Relais**
  - c. **Admissions en non-valeur**
    - i. **Budget REOM Déchets Ménagers & Assimilés**
    - ii. **Budget principal**
4. **ALSH Athée sur Cher**
  - a. **Demande de subvention d'équilibre 2015**
  - b. **Demande de subvention 2016**
5. **Centre Socioculturel de Bléré**
  - a. **Demande de subvention d'équilibre 2015**
6. **Commerce de proximité**
  - a. **Boulangerie à Francueil – Avenant au bail**
7. **Jour de Cher**
  - a. **Convention de mise à disposition des plates-formes flottantes – Autorisation de signature**
8. **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**
  - a. **Etude pré-opérationnelle**
9. **Le Réflecteur**
  - a. **Autorisation à la Présidente de signer les marchés**
10. **PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
  - a. **Désignation des membres du Comité de suivi**
11. **Mutualisation**
  - a. **Convention pour la mise à disposition du logiciel Métier pour la commune de Chenonceaux**
12. **Commissions**
  - a. **Liste des membres**
13. **Commissions et Comités**
  - a. **Prospective le 31 mars 2016**
  - b. **COPIE Etude touristique le 14 avril 2016**
  - c. **Service à la population le 18 avril 2016**
  - d. **Affaires économiques et tourisme le 20 avril 2016**
14. **Questions diverses**

## Compte Rendu du 28 avril 2016

L'An deux mil seize, le Vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, Salle du Conseil, 39 rue Gambetta à Bléré, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

### **Etaient présents :**

**Athée sur Cher** : Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN – Mme Pierrette AVENET  
Absent : M. Christian MARCHAND

**Bléré** : M. Jean-Claude OMONT – Mme Nicole DALAUDIER– Mme Sylvie DUFRAISSE – M. Jean Pierre BOUVIER – M. Daniel LABARONNE - Mme Gisèle PAPIN - M. Bruno RAUZY - M. Jean-Jacques REUILLON

Absents : Mme Emmanuelle BAGAS pouvoir à M. Daniel LABARONNE

**Céré la Ronde** : M. Jacques DUVIVIER

**Chenonceaux** : Mme Maryse COUILLARD

**Chisseaux** : Mme Annie BECHON – M. Franck AUGIAS

**Cigogné** :

Absent : M. Vincent LOUAULT

**Civray de Touraine** : M. Michel JEZY – Mme Fanny HERMANGE (arrivée 18h15)

Absent : M. Alain BERNARD, pouvoir à Mme Fanny HERMANGE

**Courçay** : M. Jean-François BISTER – Mme Béatrice BOYER

**Dierre** : M. Max BESNARD

Absent : M. Jacques JAMIN, pouvoir à M. Max BESNARD

**Epeigné les Bois** : M. Christian PERCEVAULT

**Francueil** : M. Jean-Louis CHERY - Mme Aurélie PASTOR

**La Croix en Touraine** : Mme Jocelyne COCHIN – M. Jean Pierre BOIVIN – M. Patrick GOUGEON – Mme Jacqueline BOURGUIGNON

**Luzillé** : M. Jacky GAUVIN

Absent : M. Jean-Marc BELORGEY

**Saint Martin le Beau** : M. Jean-Yves AUDIGOU – M. Alain SCHNEL – M. Jean Michel UHART

Absents : Mme Angélique DELAHAYE, pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU- Mme Corinne JALLAIS

**Sublaines** : M. Christian FOUASSIER

**Le quorum est atteint**, le conseil communautaire peut débiter

**Secrétaire de Séance** : M. Jean-Louis CHERY

### **1. Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion.**

Le conseil communautaire doit adopter le Procès-verbal de la précédente réunion.

Celui-ci est joint à la convocation.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le PV du précédent conseil.**

### **2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- 2016-023 autorisant la signature d'un contrat avec la Société KONE pour assurer le contrat de maintenance de l'ascenseur situé au siège social de la CCBVC pour un montant de 1 526.23 € HT par an,
- 2016-024 autorisant la signature d'un contrat avec la Société AB Coordination pour la mission de coordination SPS concernant le réaménagement de la déchetterie de Chisseaux pour un montant de 1 140.00 HT.
- 2016-025 autorisant la signature d'un contrat avec la Société DEKRA Industrial SAS pour la mission de contrôle technique concernant le réaménagement de la déchetterie de Chisseaux pour un montant de 3 685.00 HT.
- 2016-026 autorisant la signature d'un contrat avec la Société URBAGO actant le transfert, de la commune de St Martin le Beau à la CCBVC, du marché de prestation intellectuelle concernant la Modification du POS communal en PLU

- 2016-027 autorisant la signature d'un contrat avec Manon DRUET autorisant le transfert du marché de Prestation intellectuelle, de la commune de Chisseaux à la CCBVC, concernant la modification du PLU communal,
- 2016-028 autorisant la signature d'un contrat avec GROUPAMA, pour modifier les contrats d'assurance de 2 véhicules suite aux changements d'immatriculation, sans impact financier sur le contrat.
- 2016-029 autorisant la signature d'un contrat avec GROUPAMA, pour assurer l'ensemble de la flotte automobile de la communauté de communes, pour un montant annuel de 15 882.91 € TTC, prix en baisse afin de tenir compte d'une flotte globale entre les services voirie et ceux de la CCBVC

**Ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une simple information.**

### **3. Finances.**

#### **a. Vote des taux 2016.**

Le conseil communautaire doit voter les taux de différentes taxes :

- **La Contribution Foncière des Entreprises (CFE).** Le taux d'imposition 2015 est de 23.17 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2016.
- **La Taxe d'Habitation (TH)** Le taux d'imposition 2015 est de 8.80 % (taux antérieur du département + une partie des frais de gestion de l'Etat). Le conseil doit se prononcer sur le taux 2016.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** – Le taux 2015 est de 1 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2016.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB)** –Le taux d'imposition 2015 calculé était de 2.34 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2016.

Pour mémoire, le tableau présenté en avril 2015 était le suivant :

Taxes	Bases Notifiées 2015	Taux	Recettes
CFE	5 175 000 €	23.17 %	1 199 209 €
Taxe Habitation	22 504 000 €	8.80 %	1 980 352 €
Taxe Foncière – Bâti	16 126 000 €	1 %	161 260 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 064 000 €	2.34 %	24 898 €

**Le conseil communautaire doit délibérer sur les taux 2016 de fiscalité locale.**

**Il est proposé au conseil communautaire de ne pas faire varier les taux pour 2016. Ainsi, en fonction des bases notifiées récemment, le tableau s'établit comme suit :**

Taxes	Bases Notifiées 2016	Taux	Recettes
CFE	5 230 000 €	23.17 %	1 212 088 €
Taxe Habitation	23 702 000 €	8.80 %	2 085 776 €
Taxe Foncière – Bâti	16 423 000 €	1 %	164 230 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 108 000 €	2.34 %	25 927 €

**Le conseil communautaire doit délibérer sur cette proposition.**

Pour mémoire, la communauté de communes de Bléré Val de Cher perçoit également les recettes fiscales suivantes :

- **La CVAE – Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (pas de vote de taux – barème progressif fixé par l'Etat).**
- **La Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TA-FNB)** – Montant fixe – Pas de vote de taux –
- **Certaines IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :**
  - **IFER Stations Radioélectriques –**
  - **IFER Transformateurs Electriques -**
  - **IFER Stockage du gaz & Canalisations de gaz**
- **La TASCOCOM – Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales –**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, MAINTIENT les taux pour 2016 de fiscalité locale.**

**b. Décisions Modificatives.**

**i. Budget Ateliers Relais.**

Il convient de faire une modification au budget annexe « Ateliers relais » afin de reprendre la caution déposée par l'entreprise GEMA Sculpture au moment de son entrée dans le bâtiment. Cette somme sera réaffectée au remboursement de la dette de l'entreprise, en fonctionnement.

Le montant de la caution était de 650 € (sans affectation de la TVA).

La reprise se fait par l'article 165 en dépenses, compensée par une baisse de l'article 2313.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE cette modification au budget annexe.**

**c. Admissions en non Valeur.**

**i. Budget REOM Déchets Ménagers & Assimilés.**

Monsieur le Receveur propose aux élus communautaires d'admettre en non valeur la somme de 10 930.49 € TTC correspondant à des créances non recouvrées sur les ordures ménagères, essentiellement suite à des liquidations d'entreprises.

Il convient de préciser que l'admission en non valeur n'annule pas les factures, mais il est obligatoire de procéder à l'écriture comptable de cette opération.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'admission en non-valeur de cette somme.**

**ii. Budget principal.**

Monsieur le Receveur propose aux élus communautaires d'admettre en non valeur la somme de 1 354.92 € TTC correspondant à un avoir non recouvré auprès d'une entreprise qui a été liquidée en 2012. Il convient de préciser que l'admission en non valeur n'annule pas les factures, mais il est obligatoire de procéder à l'écriture comptable de cette opération.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'admission en non-valeur de cette somme.**

**4. ALSH Athée sur Cher.**

**a. Demande de subvention d'équilibre 2015.**

La Communauté de Communes subventionne le fonctionnement de l'association du Club Loisirs et Culture à Athée sur Cher pour la gestion des services de compétence communautaire.

L'association demande, à l'appui de son Budget Prévisionnel, la somme de 141 494€.

En avril 2015, a été octroyée la somme de 113 195.20€ répartie comme suit :

- 19 693.60€ au titre du Périscolaire
- 71 334.40€ au titre de l'ALSH
- 22 167.20€ au titre du Club ados

Il restait donc 28 298.80€ à verser sur présentation des comptes réalisés 2015.

Par courrier joint à la convocation, l'association du Club Loisirs et Culture sollicite les montants suivants pour l'équilibre 2015 :

- 0€ au titre du Périscolaire.
- 0€ au titre de l'ALSH.
- 0€ au titre du Club Ados.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les montants sollicités et AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2015.**

**b. ALSH Athée sur Cher – Demande de subvention 2016.**

La Communauté de Communes subventionne le fonctionnement de l'association du Club Loisirs et Culture à Athée sur Cher pour la gestion des services de compétence communautaire.

L'association demande, à l'appui de son Budget Prévisionnel, la somme de 119 128€ répartie comme suit :

- 13 594€ au titre du Périscolaire.
- 78 001€ au titre de l'ALSH.
- 27 533€ au titre du Club Ados.

La commission Services à la Population a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE les montants sollicités et AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens 2016.**

**5. Centre Socioculturel de Bléré.**  
**a. Demande de subvention d'équilibre 2015.**

La Communauté de Communes subventionne le fonctionnement de l'association du Centre Socioculturel de Bléré pour la gestion des services de compétence communautaire (Multi Accueil, RAM, ALSH, Accueil Jeunes pour 2015).

L'association demande, à l'appui de son Budget Prévisionnel, la somme de 232 425€ répartie comme suit :

- 54 028€ au titre du Multi Accueil
- 39 194€ au titre du RAM
- 82 333€ au titre de l'ALSH
- 56 870€ au titre de l'Accueil Jeunes

Le Conseil Communautaire du mois de décembre 2015 a voté une subvention de 202 425€ répartie comme suit :

- 44 028€ au titre du Multi Accueil.
- 29 194€ au titre du RAM.
- 72 333€ au titre de l'ALSH.
- 56 870€ au titre de l'Accueil Jeunes.

La commission avait fait le choix de retrancher la somme de 30 000€ pour 2015 sachant que la Communauté de communes avait demandé une répartition des recettes par secteur de compétence communautaire. Il s'agit de la recette de la Prestation de Service Globale versée par la CAF qui n'était pas ventilée par secteurs dans les comptes.

En décembre 2015, la somme de 121 455€ a été versée comme suit :

- 26 416,80€ au titre du Multi Accueil.
- 17 516,40€ au titre du RAM.
- 43 399,80€ au titre de l'ALSH.
- 34 122€ au titre de l'Accueil jeunes.

Par courrier joint à votre convocation, l'association du Centre Socioculturel sollicite les montants suivants pour l'équilibre 2015 :

- 52 427,66€ au titre du Multi Accueil.
- 33 073€ au titre du RAM.
- 72 961,71€ au titre de l'ALSH.
- 44 713,20€ au titre de l'Accueil Jeunes.

Soit un montant total de 203 175,57€, soit 750,57€ de plus que la somme globale votée par le Conseil communautaire en décembre 2015.

Cela s'explique par la répartition des recettes par secteur liées à la Prestation de Service Globale perçue par le CSC qui a été effectuée à la demande de la CCBVC.

Pour information, le tableau suivant répertorie les recettes ventilées par secteur :

Clé de répartition des recettes sur la Prestation de Service Globale - 2015	
Pilotage	
Multi Accueil	10 364,39 €
RAM	5 965,18 €
ALSH	6 874,93 €
ACJ	5 775,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 980,15 €</b>

Ainsi, il reste 81 720.57€ à verser répartis comme suit :

- 26 010.86€ au titre du Multi accueil
- 15 556.60€ au titre du RAM
- 29 561.91€ au titre de l'ALSH
- 10 591.20€ au titre de l'accueil Jeunes

La Commission émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'équilibre 2015 du Centre Socioculturel.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE les montants sollicités et AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2015.**

#### **6. Commerce de proximité.**

##### **a. Boulangerie à Francueil – Avenant au bail.**

Depuis le mois de mars 2016, sur la Commune de Francueil, un point poste a ouvert dans les locaux de la boulangerie. Cette activité n'étant pas prévue initialement dans le bail commercial signé avec la CCBVC, le notaire qui avait rédigé le bail a été sollicité pour la rédaction d'un avenant au bail.

L'étude de Me MODOT nous a indiqué par courrier qu'un avenant n'est pas nécessaire.

Il suffit que la CCBVC, en tant que propriétaire du bâtiment, prenne une délibération pour accepter l'ajout de l'activité « point poste ».

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer en vue d'autoriser le gérant de la boulangerie de Francueil à exercer l'activité « point poste » au sein du bâtiment appartenant à la CCBVC.

Il convient d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au Tourisme à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. La délibération sera notifiée à l'entreprise ainsi qu'au notaire.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE l'exercice de l'activité « point poste » par le gérant de la Boulangerie**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au Tourisme à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

#### **7. Jour de Cher.**

##### **a. Convention de mise à disposition des plates-formes flottantes – Autorisation de signature.**

Le festival JOUR DE CHER se déroulera le samedi 16 juillet 2016 et se composera notamment d'un défilé nautique sur le Cher, depuis Saint-Georges-sur-Cher et jusqu'à Bléré. Dans le cadre de ce festival, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a fait l'acquisition de plateformes flottantes qui sont destinées à être décorées par les Communes pour participer au défilé nautique.

Une convention de mise à disposition de ces plateformes doit être signée entre la CCBVC et les entités responsables des plateformes (Commune, Comité des fêtes, ...etc.).

Le projet de convention de mise à disposition des plateformes est joint à la convocation. En annexe de la convention, il est joint le règlement applicable pour la décoration des plateformes.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à la Culture et aux Sports à signer les conventions.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué à la Culture et aux Sports à signer les conventions.**

## **8. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.**

### **a. Etude pré Opérationnelle.**

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une action concertée entre une Collectivité locale, le Conseil Départemental, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et l'Etat.

La phase animation de cette opération se déroule sur 5 années.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) constitue le principal outil d'intervention publique sur des territoires présentant des difficultés liées à l'habitat privé. Elle a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des ménages du parc privé, sur un territoire donné, grâce à la concentration de moyens humains, techniques et financiers.

L'opération doit être précédée d'une étude pré-opérationnelle qui permettra de préciser le contenu de l'O.P.A.H., ses objectifs spécifiques quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires (collectivité locale, Anah, Etat ...).

L'OPAH doit prévoir un dispositif de suivi-animation et d'évaluation des opérations. La mission de suivi-animation est confiée par la collectivité locale à un opérateur (bureau d'études spécialisé) chargé de la mise en œuvre de l'opération pendant 3 ans : prospection des logements, diffusion de l'information, contact avec les propriétaires, assistance au montage des dossiers...

C'est une opération incitative : Il s'agit de créer des conditions favorables à la réalisation de travaux.

L'OPAH est prévue dans notre Programme Local de l'Habitat (PLH). Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'opportunité de lancer une étude pré-opérationnelle OPAH, qui devrait être subventionnée par le conseil départemental et l'Etat (ANAH).

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de lancer une étude pré-opérationnelle OPAH et AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président en charge de l'habitat à signer les pièces afférentes au dossier.**

## **9. Le Réflésoir.**

### **a. Autorisation à la Présidente de signer les marchés.**

La communauté de communes a lancé une consultation en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase du Réflésoir à Bléré.

Les estimatifs par lot sont indiqués ci après. Afin de ne pas perdre de temps sur ces travaux qui doivent être réalisés pendant la période estivale, il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin d'autoriser Mme la présidente ou les vice-Présidents à signer les marchés à intervenir avec les entreprises dans les limites ci après :

ESTIMATION PAR LOT	
VRD	35 000,00 €
GROS ŒUVRE	20 000,00 €
BARDAGE	66 000,00 €
METALLERIE	36 000,00 €
COUVERTURE	130 000,00 €
MENUISERIE ALU	26 000,00 €
PLATRERIE	8 000,00 €
PEINTURE	16 000,00 €
CARRELAGE	2 000,00 €
ELEC	70 000,00 €
PLOMBERIE	14 000,00 €
CHAUFFAGE	40 000,00 €
PLAFOND SUSPENDU	42 000,00 €

ISOLATION ENDUITS EXTERIEUR	50 000,00 €
TOTAL HT	555 000,00 €
TVA	111 000,00 €
TTC	666 000,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Madame la Présidente ou M. le Vice-Président délégué à signer les marchés dans la limite de 555 000 euros HT.

Une information sera faite au prochain Conseil Communautaire.

**10. PLUi – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal.**

**a. Désignation des membres du Comité de suivi.**

Sur proposition des Communes membres, il est proposé de désigner les personnes suivantes au Comité de Suivi du PLUi :

COMMUNE	QUALITE	TITRE	NOM	PRENOM
<b>ATHEE SUR CHER</b>	TITULAIRE	Madame	AVENET	Pierrette
	SUPPLEANT	Madame	BAUDRIER	Marie
<b>BLERE</b>	TITULAIRE	Monsieur	NEBEL	Fabien
	SUPPLEANT	Monsieur	CHANTELOUP	Lionel
<b>CERE LA RONDE</b>	TITULAIRE	Monsieur	CAUBEL	Philippe
	SUPPLEANT	Monsieur	RICOU	Christian
<b>CHENONCEAUX</b>	TITULAIRE	Madame	COUILLARD	Maryse
	SUPPLEANT	Monsieur	HILLAIRET	Sébastien
<b>CHISSEAUX</b>	TITULAIRE	Monsieur	AUGIAS	Franck
	SUPPLEANT	Madame	BECHON	Annie
<b>CIGOGNE</b>	TITULAIRE	Madame	BONLIEU-FORTIER	Sophie-Anne
	SUPPLEANT	Madame	DENONIN	Marie-Pierre
<b>CIVRAY DE TOURAINE</b>	TITULAIRE	Madame	HERMANGE	Fanny
	SUPPLEANT	Madame	VISINONI	Monica
<b>COURCAY</b>	TITULAIRE	Monsieur	BISTER	Jean-Francis
	SUPPLEANT	Madame	BOYER	Béatrice
<b>LA CROIX EN TOURAINE</b>	TITULAIRE	Madame	BOURGUIGNON	Jacqueline
	SUPPLEANT	Monsieur	FEBVET	Alain
<b>DIERRE</b>	TITULAIRE	Monsieur	BESNARD	Max
	SUPPLEANT	Madame	KOENIG	Sophie
<b>EPEIGNE LES BOIS</b>	TITULAIRE	Monsieur	MERGOT	Michel
	SUPPLEANT	Monsieur	PERCEVAULT	Christian
<b>FRANCUEIL</b>	TITULAIRE	Monsieur	EHLINGER	Pierre
	SUPPLEANT	Monsieur	BOURACHOT	Régis
<b>LUZILLE</b>	TITULAIRE	Monsieur	GAUVIN	Jacky
	SUPPLEANT	Madame	MARQUENET-JOUZEAU	Anne
<b>SAINT MARTIN LE BEAU</b>	TITULAIRE	Madame	DELAHAYE	Angélique
	SUPPLEANT	Monsieur	AUDIGOU	Jean-Yves
<b>SUBLAINES</b>	TITULAIRE	Monsieur	JARRY	Jérôme
	SUPPLEANT	Monsieur	FOUASSIER	Christian



Pour mémoire, le comité de suivi sera l'organe essentiel de suivi du PLUi.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les membres du comité de suivi du PLUi.**

**11. Mutualisation.**

**a. Convention pour la Mise à disposition du logiciel Métier pour la Commune de Chenonceaux.**

Il convient d'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune de Chenonceaux pour le remboursement de la Mise à disposition du logiciel Segilog.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou M. le Vice-Président délégué (Vincent LOUAULT) à signer toutes les pièces afférent à ce dossier.**

**12. Commissions.**

**a. Liste des membres.**

Monsieur RAUZY, nouvel élu communautaire représentant la commune de Bléré a sollicité son intégration dans les commissions suivantes :

- Services à la population,
- Culture & Sports.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE, cette demande.**

Monsieur le Maire de Courçay nous a informés de la démission de Madame ALAMANDO de ses fonctions électives.

La Commune propose de désigner Madame MAUBOUCHER en tant que membre de la Commission Culture et Sports.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE, cette demande.**

**13. Commissions et Comités.**

- a. Prospective le 31 mars 2016**
- b. COPIL Etude touristique le 14 avril 2016**
- c. Service à la population le 18 avril 2016**
- d. Affaires économiques et tourisme le 20 avril 2016**

**14. Questions Diverses.**

**Séance levée à 18h55**

**La Présidente,  
Jocelyne COCHIN**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis CHERY**

## Planning prévisionnel des prochaines réunions

<b>Bureaux</b>	<b>Bureau &amp; Maires</b>	<b>Conseils Communautaires</b>
Mardi 17 mai 2016 17h	Jeudi 19 mai 2016 18h (.....)	Jeudi 26 mai 2016 18h
Mardi 19 juillet 2016 17h	Jeudi 21 juillet 2016 18h (.....)	Jeudi 28 juillet 2016 18h
Mardi 13 septembre 2016 17h	Jeudi 15 septembre 2016 18h (.....)	Jeudi 22 septembre 2016 18h
Mardi 18 octobre 2016 17h	Jeudi 20 octobre 2016 18h (.....)	Jeudi 27 octobre 2016 18h
Mardi 6 décembre 2016 17h	Jeudi 8 décembre 2016 18h (.....)	Jeudi 15 décembre 2016 18h

Ces dates sont données à titre indicatif et feront l'objet d'une confirmation par le biais d'une convocation.